

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 octobre 2019
CO 123 DE

Page 1/3

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 65
Votants : 74

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Anne DE ZAN, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROFREY, Daniel BERTOCCHI, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Odile FAIVRE, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : François PERRIN (Vice-Président) à Françoise WEBER, Yves DECOTE (Vice-Président) à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Rémy VIENNET à René BERNARD, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Thierry GUINCHARD à Pierre GUINCHARD, Jacques FAIVRE à Claude ROMANET (Vice-Président), Jean-Jacques DE VETTOR à Dominique BONNET (Vice-Président), Marie-Madeleine SOUDAGNE à Jacky REVERCHON, soit 9 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), Charles VALLET, Jean-Marie BAILLY, Frédéric LAMBERT, Raphaël GAGNEUR, Hubert MOTTET, Laurent MENETRIER

Etaient absents : André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Serge DAYET, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Mathieu GERARD, Michel BONTEMPS

Secrétaire de séance : Madame Laetitia DOS SANTOS.

Convocation faite le : 16 octobre 2019

Objet : Demande de subvention au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprises par la Société Coopérative Agricole Fromagère de La Ferté pour son projet de développement.

Textes de référence :

LOI NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015

Circulaire NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015

VU la délibération N°CO 122 DE du 07/11/2017 approuvant le projet de convention entre la CCAPS et le Conseil Régional BFC ainsi que le règlement d'intervention au titre de l'immobilier d'entreprise ;

VU la régularisation de ladite convention en date du 15/12/2017 ;

Présentation succincte du porteur de projet :

La Coopérative Fromagère de La Ferté a été créée en 1923. Elle est la résultante aujourd'hui du regroupement de 11 exploitations agricoles locales dans le cadre du cahier des charges Comté, représentant 19 personnes associées au sein de leurs exploitations respectives.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 octobre 2019
CO 123 DE (SUITE)

Page 2/3

Objet : Demande de subvention au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprises par la Société Coopérative Agricole Fromagère de La Ferté pour son projet de développement.

La production annuelle consolidée de lait est de l'ordre de 4 000 000 litres au cours de ces dernières années. La production annuelle de fromages est quant à elle de l'ordre :

350 000 Kg en Comté,
56 000 Kg en morbier,
24 000 Kg en tomme du Jura.

La Coopérative emploie à ce jour 9 salariés :
4 fromagers dont 2 en apprentissage
5 vendeuses magasin et VPC

Elle réalise un CA annuel voisin de 3.8 M€ pour l'exercice en cours, 3.6 M€ en moyenne sur les 2 derniers exercices. Ses fonds propres au dernier exercice clos s'élèvent à 2.233 M€, et sa trésorerie à cette même époque se situe à plus de 650 k€.

La situation financière et économique de l'entreprise est saine.

La coopérative a décidé début des années 2000 d'engager un processus avant gardiste pour la profession. Elle a souhaité intégrer l'affinage des fromages Comté, Morbier, Tome du Jura, et dans cette optique se doter des moyens techniques nécessaires, notamment une cave d'affinage composée de 3 000 places à Comté et 4 500 places pour les autres fromages.

Elle est allée plus loin dès 2004, puis en 2008, en se dotant d'un outil commercial de vente avec son magasin sur le site de la coopérative au centre de La Ferté.

Depuis, on note une croissance significative des ventes et des marges de la coopérative.

L'évolution technologique, la circulation des populations, tourisme entre autres, a donné de la visibilité et une forte réputation à la coopérative La Ferté, et à ses produits surtout. La vente par correspondance via le site web s'est considérablement développée, pour atteindre à ce jour 150 k€ au dernier exercice clos.

Présentation succincte du projet :

Le projet engagé en 2001, va se prolonger en 2020, avec une augmentation significative des capacités d'affinage, et la construction d'une nouvelle cave totalement équipée pour accueillir 5 000 places à Comté, pour un montant de 1.400 M€.

Aujourd'hui, il est donc question de :

Continuer de renforcer les capacités d'affinage tout en restant adapté et proportionné à la capacité de production et aux quotas des producteurs fournisseurs de lait, dans le respect du cahier des charges Comté ;

Diminuer la proportion de fromages vendus « en blanc » aux affineurs ;

Augmenter le CA annuel de produits fabriqués – affinés en interne ;

Améliorer les marges rémunératrices et de la coopérative, et des producteurs adhérents ;

Augmenter aussi le niveau global de CA annuel ;

En quelque sorte valoriser économiquement les circuits courts alimentaires (collecte, fabrication, affinage, vente) ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 octobre 2019
CO 123 DE (SUITE)

Page 3/3

Objet : Demande de subvention au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprises par la Société Coopérative Agricole Fromagère de La Ferté pour son projet de développement.

Réserver un espace mitoyen à la nouvelle cave pour accueillir les groupes, permettre la dégustation et la vente des produits de la coopérative dans de bonnes conditions, le magasin actuel étant déjà significativement rempli.

Des financements sont sollicités par le porteur de projet auprès de l'Europe (FEADER) pour les équipements et matériels ainsi qu'auprès de la Communauté de Communes et de la Région au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprises.

Pour mémoire, l'intervention de la Communauté de Communes est nécessaire pour mobiliser en complément une subvention du Conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté.

VU l'avis de la Commission de Travail Economie - Emploi réunie le 23 Octobre 2019 approuvant le projet et en proposant le montant de la subvention à accorder par le Conseil Communautaire ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / ATTRIBUE une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'immobilier d'entreprise à la Société Coopérative Agricole Fromagère La Ferté dans le cadre du projet de développement ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Le Président

Michel FRANCONY

